

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2356 18 décembre 2006

SOMMAIRE

A.S. Watson (Europe) Investments, S.à r.l., Lu-		Exit Door Holding S.A., Luxembourg	113049
xembourg	113054	F.R. Sunrise Holding S.A., Luxembourg	113073
A.T.F. Estate S.A., Mersch	113057	Faldo Holding S.A., Luxembourg	113067
A2C, S.à r.l., Luxembourg	113052	Financia International Trading S.A., Luxembourg	113078
Agria Finance S.A., Luxembourg	113088	Financial IT Systems, S.à r.l., Luxembourg	113072
Akustikbau, S.à r.l., Wasserbillig	113043	Fire Door Investment S.A., Luxembourg	113049
Alphivic, S.à r.l., Luxembourg	113071	Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	113069
Ameras S.A., Luxembourg	113055	Frioul Holding S.A., Luxembourg	113043
Angiolucci International S.A., Luxembourg		Geo.Urba, S.à r.l., Windhof	113072
Angiolucci International S.A., Luxembourg	113048	Gorio S.A., Foetz	113044
Ararat S.A., Luxembourg	113048	Grissin S.A., Luxembourg	113047
Arastro, S.à r.l., Steinfort		GSCP 2000 Eurovision Holding, S.à r.l., Luxem-	
Avalanche Mobile International S.A., Luxembourg	113077	bourg	113082
B.I.E. Lux S.A., Hesperange		H3G Procurement Services, S.à r.l., Luxembourg	113054
Barclays Capital Luxembourg, S.à r.l., Luxem-		Hastings Luxembourg Water, S.à r.l., Luxem-	
bourg	113078	bourg	113058
Barclays Capital Luxembourg, S.à r.l., Luxem-		HSBC Amanah Funds, Sicav, Luxembourg	113056
bourg	113082	Hutchison Europe Telecommunications, S.à r.l.,	
BCIE Schelman S.A., Luxembourg	113077	Luxembourg	113046
BCV, BCV Management S.A., Luxembourg	113044	Hutchison Ports Investments, S.à r.l., Luxem-	
BCV, BCV Management S.A., Luxembourg	113045	bourg	11305
Beaubourg S.A., Mersch	113060	Immobilière Schmoilchesknupp S.A., Mersch	113067
Bellaggio S.A., Luxembourg	113077	Info Finance S.A., Luxembourg	113077
Best Fortune, S.à r.l., Luxembourg	113054	Iron Tex S.A., Luxembourg	113072
BOS Finance (Luxembourg) 2, S.à r.l., Luxem-		Khojah & Sons (Holdings) S.A.H., Luxembourg	113068
bourg	113076	Khojah & Sons (Holdings) S.A.H., Luxembourg	113068
Cardazzo S.A., Luxembourg		Lemon S.A., Luxembourg	11305
Churchill Hui International S.A., Mondorf-les-		Libra Conseils, S.à r.l., Luxembourg	113088
Bains	113042	Lineheart, S.à r.l., Leudelange	113057
Cirio Del Monte Internationale S.A., Luxembourg	113061	Lineheart, S.à r.l., Leudelange	113058
Convoys Investments, S.à r.l., Luxembourg	113054	Luxembourgeoise de Développement S.A., Lu-	
Crocus Business Company (CBC) S.A., Larochette	113051	xembourg	113047
CSC Pharmaceuticals S.A., Luxembourg	113048	Luxestate S.A., Mersch	113054
D.A. DV Family Holding, S.à r.l., Luxembourg	113073	Maitland Europe S.A., Luxembourg	113043
DuPont Solutions (Luxembourg), S.à r.l., Contern		•	113068
Electricité Reisch S.A., Luxembourg			113061
Electronic Service, S.à r.l., Kayl			113061
(Les) Espaces Saveurs S.A., Luxembourg			113060
Euromerchant Balkan Fund, Sicav, Luxembourg.		, -,	113061
Exit Door Holding S.A., Luxembourg		, -,	113042



Sofco Groupe S.A., Luxembourg 11304
Sofimo S.A., Luxembourg 11307
Sopinor, S.à r.l., Bettembourg 11304
Syngenta Luxembourg Finance (#2) S.C.A., Lu-
xembourg
Tandro S.A., Luxembourg 11304
TDS Europe S.A., Luxembourg 11306
UK Holdco 2, S.à r.l., Luxembourg 11306
Valorem S.A., Luxembourg
Valorem S.A., Luxembourg
Valorem S.A., Luxembourg
VIP Datatec S.A., Leudelange 11304
Vico S.A.H., Mamer
(The) World Trust Fund, Sicaf, Luxembourg 11307
Zuang Immobilière II S.A., Leudelange 11304

MPULSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés. R. C. Luxembourg B 115.875.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 novembre 2006.

P. Bettingen

Notaire

(123195.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

CHURCHILL HUI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 4, avenue du Docteur Ernest Feltgen.

R. C. Luxembourg B 76.539.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02844, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour la société

Signature

(123196.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

SOFCO GROUPE S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 198.400,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 49.172.

Luxeribourg B 47.17

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2006 que la démission de la société ELPERS AND C° REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée, avec effet immédiat.

La société GALINA INCORPORATED, domiciliée au R.G. Hodge Plaza, Wickams Cay I, P.O. Box 3161, Road Town Tortola, British Virgin Islands a été élue au poste de Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW03967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123349.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.



FRIOUL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 74.924.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP, S.à r.l.

C. Gammal / C. Pedoni

Gérant / Membre du Comité Exécutif

(122789.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

AKUSTIKBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 19.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01304, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour AKUSTIKBAU, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(122799.4//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

ELECTRICITE REISCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 29.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01307, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour ELECTRICITE REISCH S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(122800.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

MAITLAND EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 88.645.

Le bilan au 30 avril 2006, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(122809.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

TANDRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 66.554.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Signature.

(122821.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.



GORIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 7, rue de l'Industrie. R. C. Luxembourg B 102.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01311, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour GORIO S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(122803.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

OPTIMUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 98.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01312, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour OPTIMUM INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(122805.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

BCV, BCV MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 117.854.

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme BCV MANAGEMENT S.A., in abbrev, «BCV» (the «Company») having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed before the undersigned notary on 10th July 2006, yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 1472 of 19th September 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 2nd August 2006, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided over by Me Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Me Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Céline Larmet, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholder represented and the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholder declares having been duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda:

- 1. Amendment of the first paragraph of Article 9 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows: «The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company.»
 - 2. Confirmation of the current composition of the board of directors of the Company.

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to amend the first paragraph of Article 9 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

«The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be share-holders of the Company.»

113045



Second resolution

The meeting resolved to confirm the current composition of the board of directors of the Company.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui precede:

L'an deux mille six, le vingt-troisième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BCV MANAGEMENT S.A., en abrégé «BCV» (la «Société») ayant son siège social à Luxembourg, constituée selon acte du notaire instrumentant le 10 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1472 du 19 septembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 2006, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Me Katia Panichi, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Me Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme scrutateur Me Céline Larmet, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire représenté et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte afin d'être enregistrées au près des autorités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée et que l'actionnaire déclare avoir été dûment informé de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel qu'il suit:

Ordre du jour:

1. Modification du premier paragraphe de l'Article 9 des Statuts de la Société qui se lira comme suit:

«La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.»

2. Confirmation de la composition actuelle du conseil d'administration de la Société.

Après acceptation de ce qui précède, l'assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'Article 9 des Statuts de la Société qui se lira comme suit: «La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.»

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de confirmer la composition actuelle du conseil d'administration de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise reconnaît qu'à la requête des parties ci-avant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes parties, et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, notaire

Signé: K. Panichi, M. Lattard, C. Larmet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 12, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

J. Elvinger.

(122378.2/211/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

BCV, BCV MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 117.854.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44566 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

J. Elvinger.

(122379.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.



VIP DATATEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 41, rue de la Poudrerie.

R. C. Luxembourg B 38.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01314, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour VIP DATATEC S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(122806.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

ZUANG IMMOBILIERE II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 41, rue de la Poudrerie.

R. C. Luxembourg B 90.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01316, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour ZUANG IMMOBILIERE II S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(122808.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

SOPINOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 15, rue Auguste Collart. R. C. Luxembourg B 86.593.

Décision de l'Associé unique du 29 septembre 2006

L'associé unique de la société SOPINOR, S.à r.l. a pris, en date du 29 septembre 2006, les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joao Bernardino Simoes, plafonneur-façadier, demeurant à L-2262 Luxembourg, 17, rue Adolphe Omlor, de son mandat de gérant de la branche «plafonnage et façade» est acceptée;
- Monsieur Orlando Pinto, gérant de société, demeurant à L-3249 Bettembourg, 48, rue Président J.F. Kennedy, devient donc gérant unique de la société et disposera d'un pouvoir de signature individuelle pour engager la société en toutes circonstances.

Bettembourg, le 29 septembre 2006.

Pour extrait conforme

O. Pinto

Associé unique

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(122812.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

HUTCHISON EUROPE TELECOMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. HUTCHISON 3G EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l.).

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 74.649.

Acte constitutif publié au Mémorial C nº 446 du 24 juin 2000.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2004 initialement enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02880, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006, a été enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03409 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Signature.

(122914.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.



PARIS COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon.

R. C. Luxembourg B 52.705.

Décision de l'Associée unique du 23 octobre 2006

L'associée unique de la société PARIS COIFFURE, S.à r.l. a décidé, en date du 23 octobre 2006, de prendre les résolutions suivantes:

- La démission Monsieur Stanislaw Pruszkowski, gérant de société, demeurant à F-57160 Scy-Chazelles, 28, rue des Buissons, de son mandat de gérant unique de la société est acceptée;
- Est nommée gérante administrative de la société, pour une durée indéterminée, Madame Alexia Chauvin, directrice commerciale, demeurant à F-92500 Rueil-Malmaison, 9, Square Ronsard;
 - La gérante administrative nouvellement nommée déclare accepter son mandat;
- Est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée, Madame Isabelle Chadoutaud, épouse de Monsieur Serge Gaucher, maître-coiffeuse, demeurant à L-2124 Luxembourg, 85, rue des Maraîchers;
 - La gérante technique nouvellement nommée déclare accepter son mandat.

La société est désormais engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de la gérante administrative et de la gérante technique.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

Pour extrait conforme

MITOMA S.A.

Associée unique

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(122817.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

GRISSIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 63.710.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société GRISSIN S.A. qui s'est tenue en date du 12 octobre 2006 au siège social que:

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Didier Schönberger en qualité d'administrateur de la société.

Il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Dominique Léonard, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Dominique Léonard viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010. La ratification de la nomination de Monsieur Dominique Léonard en remplacement de Monsieur Didier Schönberger sera mise à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122822.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

LUXEMBOURGEOISE DE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 58.121.

EXTRAIT

Sur demande du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite Société le 30 novembre 2005, a pris à l'unanimité la résolution suivante: «révocation de Monsieur Pascal Bonnet, de son poste d'Administrateur».

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122940.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.



PANAVISION LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 59.393.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Signature.

(122823.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

ANGIOLUCCI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 84.772.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Signature.

(122825.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

ANGIOLUCCI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 84.772.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Signature.

(122826.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

CSC PHARMACEUTICALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 84.149.

Extract of the written resolution of the board of directors passed on July 5th, 2006

It was resolved to renew the mandate of Mr Iervant Zarmanian as managing director and Mr Edoardo Richter as general manager for a duration of one year ending on 5th July 2007.

Signatures / Signatures

Director / Director

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 juillet 2006

Il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Iervant Zarmanian à la fonction d'Administrateur-Délégué et de Monsieur Edoardo Richter à la fonction de Directeur Général pour une durée d'un an jusqu'au 5 juillet 2007.

Signature

Administrateur Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01108. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122827.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

ARARAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 21.184.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Signature.

(122828.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.



NEXCOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 71.436.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 octobre 2006 que:

- Monsieur Emanuele Bozzone, administrateur de sociétés, demeurant à CH-6850 Mendrisio, 13, Via Villa Foreste, Maître Charles Duro, avocat, Maître Marianne Goebel, avocat, tous deux demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, ont été réélus aux fonctions d'administrateur de la société, leurs mandats étant arrivés à expiration;
- La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim a été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes, son mandat étant arrivé à expiration;

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01512. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122830.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

FIRE DOOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 71.950.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(122831.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

EXIT DOOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 71.949.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(122832.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

EXIT DOOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holing. Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 71.949.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution des actionnaires de la Société réunis à Luxembourg le 20 octobre 2006 que:

L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommée Commissaire aux comptes, (Statutory Auditor) de la Société pour l'année sociale 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour extrait conforme

L. Hrehorovska

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03447. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122915.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.



ROCATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 11.853.

Le bilan abrégé arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(122835.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#2) S.C.A., Société en Commandite par Actions, (anc. SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#2) S.A.).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 78.885.

Avis rectificatif concernant les résolutions prises par les assemblées générales extraordinaires de la société en date du 25 juin 2002 et du 17 janvier 2006

Il résulte de la résolution prise par les actionnaires de la Société en date du 25 juin 2002 que Stefan Pinter a été désigné membre du conseil de surveillance pour six ans et non pour une durée indéterminée.

Il résulte de la résolution prise par les actionnaires de la Société en date du 17 janvier 2006 qu'lan Musgrave a été désigné membre du conseil de surveillance pour six ans et non pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02591. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122837.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

RUSSIAN STANDARD FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer. R. C. Luxembourg B 107.255.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(122840.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

ELECTRONIC SERVICE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3672 Kayl, 24, rue de Tétange. H. R. Luxemburg B 90.174.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 6. September 2006

Das Jahr zweitausendsechs, den sechsten September.

Sind erschienen:

Herr Alfred Huber, Radio- und Fernsehtechniker, D-66333 Schwalbach;

Herr Walter Beckendorf, Informationstechniker, D-66333 Völklingen-Wherden;

Herr Joseph Bruna, Elektrikermeister, L-3672 Kayl;

Herr Claude Leifgen, Elektriker, L-3236 Bettemburg;

welche als Gesellschafter der ELECTRONIC SERVICE, S.à r.l. das Gesamtkapital vertreten und folgenden Beschluss fassen:

Beschluss

Herr Alfred Huber, vorgenannt, scheidet zum heutigen Datum auf eigenen Wunsch als technischer Geschäftsführer der Firma aus.

Kayl, den 6. September 2006.

A. Huber / W. Beckendorf / J. Bruna / C. Leifgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06460. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122998.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.



CROCUS BUSINESS COMPANY (CBC) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach. R. C. Luxembourg B 81.760.

_

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le dix octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- La société anonyme EURONIC HOLDING S.A., avec siège social à L-7618 Larochette, 17, Leedebach,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Albert Seen, conseiller économique, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedebach.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

- a.- Que la société anonyme CROCUS BUSINESS COMPANY (CBC) S.A. avec siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 81.760, a été constituée suivant acte reçu par la notaire instrumentant en date du 18 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1023 du 16 novembre 2001.
- b.- Que le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), divisé en trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.
 - c.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est le seul et unique actionnaire de ladite société.
- d.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- e.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme CROCUS BUSINESS COMPANY (CBC) S.A. est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.
- f.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- g.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - h.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.
- i.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Seen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2006, vol. 539, fol. 31, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 novembre 2006.

J. Seckler.

(123170.3/231/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

PIERRE ET RETRAITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 109.135.

EXTRAIT

Sur demande du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite Société le 2 novembre 2006, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. «révocation de Madame Nora Brahimi de son poste d'Administrateur;
- 2. nomination de la Société Anonyme KRYSTAL S.A. avec siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, en qualité de nouvel Administrateur».

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122944.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.



A2C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 121.202.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-neuf octobre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Bernard Goergen, conseiller en coordination de travaux, né à Mayeuvre Grande - 57 Moselle (France), le 21 juillet 1948, demeurant à F-13790 Peynier, Beaulieu,

ici représenté par Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 28 septembre 2006, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Art. 2. La société a pour objet au Luxembourg ou à l'étranger, le contrôle, la coordination de travaux, la coordination en matière de sécurité et protection de la santé, la formation, l'assistance, la mise en place de structures ayant trait à l'hygiène et la sécurité du travail pour les chantiers du bâtiment, travaux publics et industrie, la vente de tous matériels de sécurité

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, et généralement toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles d'en assurer le développement.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination A2C, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.
- Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) est (sont) révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.



Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, Monsieur Bernard Goergen, prénommé, a déclaré souscrire les cent (100) parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille six.

Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille six cents euros (1.600,- EUR).

Décisions de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée:
- Monsieur Franck Sarfati, conseiller en coordination de travaux, né à Alger (Algérie), le 20 juillet 1959, demeurant allée Yuccas, 1424, avenue de Fon Brun, F-83320 Carqueiranne.
 - 2) L'adresse de la Société est fixée à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire. Signé: M.-L. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, vol. 155S, fol. 78, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

G. Lecuit.

(123467.3/220/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.



A.S. WATSON (EUROPE) INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 84.807.

Acte constitutif publié au Mémorial C nº 471 du 25 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Signature.

(122918.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

CONVOYS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 107.548.

Acte constitutif publié au Mémorial C nº 886 du 13 septembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Signature.

(122921.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

H3G PROCUREMENT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 80.078.

Acte constitutif publié au Mémorial C nº 651 du 18 août 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03417, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Signature.

(122925.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

BEST FORTUNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 100.004.

Acte constitutif publié au Mémorial C nº 545 du 26 mai 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Signature.

(122929.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

LUXESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 70.796.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2006

La dénomination sociale du commissaire aux comptes a changé de FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l. en AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2010.

N. Arend

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122982.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.



HUTCHISON PORTS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 78.743.

Acte constitutif publié au Mémorial C nº 365 du 17 mai 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Signature.

(122933.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

AMERAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 105.014.

L'adresse professionnelle de Monsieur Eric Biren, administrateur de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Monsieur Vincent Goy, administrateur de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour la société

AMERAS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122934.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

EUROMERCHANT BALKAN FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 49.314.

Les comptes annuels d'EUROMERCHANT BALKAN FUND au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW3877, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Banque Domiciliataire

Signatures

(122942.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

LEMON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 86.057.

Le Conseil d'Administration tenu le 11 novembre 2006 a décidé:

Suite à la démission de Monsieur Luca Lazzati de sa fonction d'administrateur, de coopter comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 11 novembre 2006, Madame Sandrine Cecala, née le 28 mai 1977 à Villerupt en France, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LEMON S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123066.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.



HSBC AMANAH FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.964.

Suite à la démission de Monsieur Mukhtar Hussain en date du 30 juin 2006 et à la cooptation de Madame Stephanie Nelson en remplacement en date du 30 juin 2006, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Javed Ahmad, Director, Amanah Finance, HSBC Bank PLC, 8, Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom;

Monsieur Simeon Brown, Chief Operating Officer, HSBC Asset Management Hong Kong Limited, 10th floor, Citibank Tower, 3, Garden Road, Central, Hong Kong;

Monsieur Didier Deleage, Directeur des Opérations, Directeur Général Adjoint, HSBC Investments (France), 4, Place de la Pyramide, Immeuble IIe de France-La Défense 9, 75419 Paris Cedex 08, France;

Monsieur Bryan Greener, Head of Product Management, HSBC Asset Management LTD., 8 Canada Square, 21st floor, Canary Wharf, London E14 5HQ, England;

Madame Stephanie Nelson, Associate Director, HSBC Bank PLC, 8, Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom.

Pour HSBC AMANAH FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03237. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122946.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

LES ESPACES SAVEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent. R. C. Luxembourg B 78.320.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Signature.

(122961.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

VALOREM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 90.277.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Signature.

(122963.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

PRIVATE HOLDINGS OF INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 71.358.

Le Conseil d'Administration tenu le 9 novembre 2006 a décidé:

Suite à la démission de Monsieur Luca Lazzati de sa fonction d'administrateur, de coopter comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 9 novembre 2006, Madame Sarah Bravetti, née le 27 juillet 1979 à Villerupt en France, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

PRIVATE HOLDINGS OF INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123088.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.



LINEHEART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 24, Z.A. Am Bann. R. C. Luxembourg B 36.851.

Cession de parts sociales

Entre

1. M. Jacques Welter, 37, montée Pilate, L-2336 Luxembourg,

ci-après appelé «le vendeur», d'une part, et

2. M. André Bley, 4, um Furtwee, L-3318 Bergem,

ci-après appelé «l'acheteur», d'autre part

il a été exposé et convenu ce qui suit:

Cession de parts

Par les présentes, le vendeur cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à l'acheteur, qui accepte, la pleine propriété de 18 (dix-huit) actions sur 30 (trente) actions lui appartenant dans la société LINEHEART, S.à r.l., dont le siège social est établi à L-3372 Leudelange Z.A. Am Bann 24, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 36.851.

Prix - Modalités de paiement

La présente cession est consentie par le vendeur et acceptée par l'acheteur moyennant le prix de 1,00 EUR (un) par action cédée lequel prix total de 18,00 EUR a été payé comptant, séance tenante, par l'acheteur au vendeur, qui lui donne bonne et valable quittance.

Propriété - Jouissance

L'acheteur sera propriétaire des actions cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux actions lui cédées.

En conséquence, il aura, seul, droit à tous les bénéfices qui seront mis en distribution sur ces actions après cette date.

Déclarations générales

- 1) Les parties déclarent, chacune en ce qui la concerne, qu'elles ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et plus spécialement, qu'elles ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective, ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs activités, professions ou fonctions, ni ne sont en état de cessation de paiements ou déconfiture.
 - 2) Le cédant déclare:
- qu'il n'existe dans son chef, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition des actions cédées, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies;
 - que les parts cédées sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement;
- et que la société dont les actions sont présentement cédées, n'est pas mise en liquidation, n'est pas en cessation de paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable ou de liquidation judiciaire.

Nouvelle répartition des parts

M. André Bley	48 parts de 60 au total
M. Jacques Welter	12 parts de 60 au total
Fait à Luxembourg, le 11 janvier 2003.	

Ne varietur

Signature / Signature

L'acheteur / Les vendeurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 51, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(122964.4/725/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

A.T.F. ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare. R. C. Luxembourg B 80.529.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006

La dénomination sociale du commissaire aux comptes a changé de FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l. en AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2006.

N. Arend

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02303. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122985.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.



LINEHEART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 24, Z.A. Am Bann.

R. C. Luxembourg B 36.851.

Cession de parts sociales

Entre

1. M. Jacques Welter, 37, montée Pilate, L-2336 Luxembourg,

ci-après appelé «le vendeur», d'une part, et

2. M. André Bley, 4, um Furtwee, L-3318 Bergem,

ci-après appelé «l'acheteur», d'autre part

il a été exposé et convenu ce qui suit:

Cession de parts

Par les présentes, le vendeur cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à l'acheteur, qui accepte. la pleine propriété de 12 (douze) actions sur 12 (douze) actions lui appartenant dans la société LINEHEART, S.à r.l. dont le siège social est établi à L-3372 Leudelange Z.A. Am Bann 24, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 36.851

Prix - Modalités de paiement

La présente cession est consentie par le vendeur et acceptée par l'acheteur moyennant le prix de 1,00 EUR (un) par action cédée lequel prix total de 12,00 EUR a été payé comptant, séance tenante, par l'acheteur au vendeur, qui lui donne bonne et valable quittance.

Propriété - Jouissance

L'acheteur sera propriétaire des actions cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux actions lui cédées.

En conséquence, il aura, seul, droit à tous les bénéfices qui seront mis en distribution sur ces actions après cette date.

Déclarations générales

- 1) Les parties déclarent, chacune en ce qui la concerne, qu'elles ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et plus spécialement, qu'elles ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective, ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs activités, professions ou fonctions, ni ne sont en état de cessation de paiements ou déconfiture.
 - 2) Le cédant déclare:
- qu'il n'existe dans son chef, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition des actions cédées, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies;
 - que les parts cédées sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement;
- et que la société dont les actions sont présentement cédées, n'est pas mise en liquidation, n'est pas en cessation de paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable ou de liquidation judiciaire.

Nouvelle répartition des parts

Fait à Luxembourg, le 12 septembre 2003.

Ne varietur

Signature / Signature

L'acheteur / Les vendeurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-Al05829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(122964.5//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

HASTINGS LUXEMBOURG WATER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 100.413.

Par résolution circulaire en date du 21 septembre 2006, les associés ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes se clôturant le 31 mars 2007 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03133. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123171.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.



VALOREM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 90.277.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Signature.

(122965.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

VALOREM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 90.277.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Signature.

(122967.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

SILVER LINING FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 66.941.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(122972.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

SILVER LINING FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 66.941.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(122973.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

CARDAZZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.930.

Le Conseil d'Administration tenu le 10 novembre 2006 a décidé:

Suite à la démission de Monsieur Luca Lazzati de sa fonction de président, de coopter comme nouveau président, avec effet à partir du 10 novembre 2006, Monsieur Luca Checchinato, né le 6 décembre 1960 à San Bellino (RO) en Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, et comme nouvel administrateur Madame Sandrine Cecala, née le 28 mai 1977 à Villerupt en France, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

CARDAZZO S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123096.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.



SILVER LINING FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 66.941.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(122974.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

BEAUBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare. R. C. Luxembourg B 64.368.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2006

La dénomination sociale du commissaire aux comptes a changé de FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l. en AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

N. Arend

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02295. – Recu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122986.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

MNE (HOLDINGS) S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 65.160.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MNE (HOLDINGS) S.A.H., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(122988.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

TDS EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 59.601.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue en date du 23 octobre 2006, les associés de la société ont pris les décisions suivantes:

- Renouvellement du mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007:
 - Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Walt Kneuer, avec adresse au 68, Cobblecreek Road, Victor, USA-14564 New York, Etats-Unis (également en tant que délégué à la gestion journalière),
- Joe Tomczak, avec adresse au 21339, Morse Place, USA-46507, Bristol, Indiana, Etats-Unis (également en tant que délégué à la gestion journalière),
- Jos Opdeweegh, avec adresse au 39, Koningsstraat, B-3900 Overpel, Belgique (également en tant que délégué à la gestion journalière),
- Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2006 et qui aura lieu en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123163.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.



MERCURY PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare. R. C. Luxembourg B 24.323.

__

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2006

La dénomination sociale du commissaire aux comptes a changé de FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l. en AREND & PARTNERS. S.à r.l.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

N. Arend

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02277. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122989.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

MICHIKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare. R. C. Luxembourg B 30.233.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2006

La dénomination sociale du commissaire aux comptes a changé de FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l. en AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2008.

N. Arend

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122991.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

MNE (HOLDINGS) S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 65.160.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MNE (HOLDINGS) S.A.H., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(122992.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

CIRIO DEL MONTE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 41.468.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 12 octobre 2006, l'actionnaire unique de la société CIRIO DEL MONTE INTERNATIONALE S.A. a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Filipo Fucile de son mandat d'administrateur avec effet au 25 février 2004.
- Démission de Monsieur Andrea Cragnotti de son mandat d'administrateur avec effet au 7 septembre 2004.
- Démission de Monsieur Sergio Cragnotti de son mandat d'administrateur avec effet au 7 septembre 2004.
- Démission de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social au 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, de son mandat de commissaire avec effet immédiat.
- Nomination de FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, S.à r.l., avec siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, en tant que commissaire avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123160.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.



UK HOLDCO 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 121.188.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of October,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/EUROPE 3, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 114911,

here represented by Ms. Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 24 October 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of UK HOLDCO 2, S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at ten thousand British pounds (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty British pounds (GBP 20.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time subject to the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.
- Art. 8. The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.



C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be share-holders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

- **Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.
- **Art. 20.** At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 21. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.



F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

- 500 shares by BRE/EUROPE 3, S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of ten thousand British pounds (GBP 10,000.), entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007

Expenses

For the purpose of the registration, the amount of ten thousand Pounds (GBP 10,000.-) is valuated at fourteen thousand nine hundred and fourteen euro and thirty-six cent (EUR 14,914.36).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- 2. BRE/MANAGEMENT S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 96323 is appointed as manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BRE/EUROPE 3, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 114911,

ici représentée par Mademoiselle Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 octobre 2006.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.
- La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.



La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de UK HOLDCO 2, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est



présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.
- Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

- Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- Art. 20. Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 21. L'année sociale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- cinq cents (500) parts sociales par BRE/EUROPE 3, S.à r.l., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-), entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) est évalué à quatorze mille neuf cent quatorze euros et trente-six cents (EUR 14.914,36).

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- 2. BRE/MANAGEMENT S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96323, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.



Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Schmidt-Troje, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 novembre 2006, vol. 438, fol. 68, case 11. – Reçu 149,14 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(123286.3/242/311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

IMMOBILIERE SCHMOILCHESKNUPP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare. R. C. Luxembourg B 39.139.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2006

La dénomination sociale du commissaire aux comptes a changé de FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l. en AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

N. Arend / V. Elvinger

Administrateur-délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02412. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122994.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

SANGER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 93.437.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03461, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SANGER INVESTMENT S.A., Société Anonyme

Signature

(122995.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

FALDO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.567.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 novembre 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Sébastien Félici, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03357. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123211.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.



KHOJAH & SONS (HOLDINGS) S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 65.158.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KHOJAH & SONS (HOLDINGS) S.A.H., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(123005.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

MEGA-CAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare. R. C. Luxembourg B 45.400.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2006

La dénomination sociale du commissaire aux comptes a changé de FIDUCIAIRE N. AREND & Cie, S.à r.l. en AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2010.

N. Arend

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123007.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

KHOJAH & SONS (HOLDINGS) S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 65.158.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KHOJAH & SONS (HOLDINGS) S.A.H., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(123010.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

VICO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 14.687.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 26 octobre 2006 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., toutes trois ayant leur adresse au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 6 novembre 2006.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

C.A.M. Peuteman and H.H.J. Kemmerling / C.A.M. Peuteman and H.H.J. Kemmerling

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03684. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123239.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.



FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 5.524.

Avec effet au 16 octobre 2006, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de modifier les pouvoirs de signature des fondés de pouvoir comme suit:

- a) Annulation des pouvoirs de signature suivants:
- Mme Anne Reuter, signature A,
- Mme Valérie Fisson, signature B,
- M. Aubry Kessel, signature C,
- M. Rodrigue Lemoine, signature C,
- Mme Annie Lyon, signature C.

Signatures autorisées

- b) Attribution du pouvoir de signature suivant à:
- Mme Carine Valance, signature A.

Le conseil d'administration a fixé les pouvoirs de signature des fondés de pouvoir comme suit:

Tout document doit porter deux signatures selon les principes suivants:

- a) La correspondance courante relative à la gestion journalière qui engage FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG)
- S.A. pour toute information, déclaration ou opinion y émises (contrats, offres de services, conseil au client):
 - Signatures conjointes d'un fondé de pouvoir de catégorie A avec un fondé de pouvoir de catégorie B, ou
 - Signatures conjointes d'un fondé de pouvoir de catégorie A avec un fondé de pouvoir de catégorie C.
- b) La correspondance à caractère général n'engageant pas FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. juridiquement et n'entraînant pas des engagements de paiement (lettres / mémo / fax / courrier aux administrations):
 - Signatures conjointes d'un fondé de pouvoir de catégorie B avec un fondé de pouvoir de catégorie C.
- c) Tous les actes de constitution de sociétés au profit du client ainsi que tous les pouvoirs et procurations en rapport avec ces actes:
 - Signatures conjointes de deux fondés de pouvoir de catégorie A.
 - d) Pour tous les documents non repris dans les points a), b) et c):
 - Signatures conjointes de deux administrateurs, ou
 - Signatures conjointes d'un administrateur avec un fondé de pouvoir de catégorie A.

Toute signature d'une catégorie inférieure peut être remplacée par une signature d'une catégorie supérieure.

Catégories de signatures

A compter du 16 octobre 2006, les signatures autorisées sont les suivantes:

- M. Dirk Van Reeth signature A - M. Gérard Matheis signature A - M. lean Fell signature A - M. Robert Hovenier signature A - M. Cornelius Martin Bechtel signature A - M. Eric Magrini signature A - M. Paul Marx signature A - M. Carl Speecke signature A - M. Hans de Graaf signature A - M. Serge Hansen signature A - M. Edward Bruin signature A - M. Edgar Schoepf signature A - M. Arnaud Schreiber signature A - Mme Carine Valance signature A - M. Thierry Van Bemten signature A - Mme Monique luncker signature B - M. Benoît Nasr signature B - M. Daniel Galhano signature B - M. Michael Hemmer signature B - M. Philippe Toussaint signature B - M. Gérard Birchen signature B - M. Szymon Dec signature B - Mme Virginie Dohogne signature B - Mme Christine Schweitzer signature B - M. David Sana signature B - M. Raphaël Rozanski signature B - M. Jean-Christophe Dauphin signature B - M. Arno Biil signature B - M. Allard Fontein signature B - M. Pietro Longo signature B



- M. Salvatore Tosiani	signature B
- M. Gilles Du Roy	signature B
- M. Christophe Fasbender	signature B
- Mme Céline Doyen	signature B
- M. Michel Jentges	signature B
- M. Jean-Charles Somville	signature B
- Mme Barbara Van der Beken	signature B
- Meile Karin Marnach	signature B
- M. Claude Schmitz	signature B
- M. Benoît Lejeune	signature B
- M. Daniel Zehner	signature B
- M. Jean-Michel Dibling	signature B
M. Daan den BoerM. Mike Abreu Pais	signature B
	signature C
- M. Jean-Philippe Hinck	signature C
- M. Laurent Teitgen	signature C
- Mile Anne-Sophie Chenot	signature C
- Mlle Stéphanie Grevot - Mme Ruth Römer	signature C
- M. Roland Streit	signature C
- M. Jérôme Tibesar	signature C
	signature C
- Mme Chantal Flammang-Schmit- M. Sébastien Andre	signature C
- M. Sinan Sar	signature C
- M. Frédéric Schmitz	signature C
- Mme Ruth Brand	signature C signature C
- M. Pierre Claudel	
- Mile Delphine Warnier	signature C signature C
- M. Hugo Froment	signature C
- Mme Sandra Ansay	signature C
- M. Renaud Sabbe	signature C
- Mile Nancy Bleumer	signature C
- M. Pierre Van Halteren	signature C
- Mme Kristel Vrijsen	signature C
- M. Christian Agata	signature C
- Mme Jocelyne Hubert	signature C
- Mme Marie-Hélène Marquis	signature C
- Mme Tessy Lang	signature C
- Mme Astrid Betz	signature C
- Mme Lieu Quach Thanh	signature C
- Mlle Marie-Jeanne Rasqui	signature C
- Mme Tazia Benameur	signature C
- Mme Laurence Biver	signature C
- Mm Lydie Tortot	signature C
- M. Jacques Claeys	signature C
- Mme Chrystelle Di Mario Leyvigne	signature C
- M. Luigi Musto	signature C
- Mme Bénédicte Reis	signature C
- M. Xavier Soulard	signature C
- Mme Nathalie Thill	signature C
- M. Vincent Tucci	signature C
- M. Michael Censier	signature C
- Mme Marylène Dulieu	signature C
- Mme Karine Insalaco	signature C
- Mme Viktoriya Gavrysyuk	signature C
Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2006.	

Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2006. FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures autorisées Catégories de signatures

M. Jean-Philippe Hinck
M. Laurent Teitgen
signature C
signature C



- MIle Anne-Sophie Chenot signature C - Mlle Stéphanie Grevot signature C - Mme Ruth Römer signature C - M. Roland Streit signature C - M. Jérôme Tibesar signature C - Mme Chantal Flammang-Schmit signature C - M. Sébastien Andre signature C - M. Sinan Sar signature C - M. Frédéric Schmitz signature C - Mme Ruth Brand signature C - M. Pierre Claudel signature C - Mlle Delphine Warnier signature C - M. Hugo Froment signature C - Mme Sandra Ansay signature C - M. Renaud Sabbe signature C - Mlle Nancy Bleumer signature C - M. Pierre Van Halteren signature C - Mme Kristel Vrijsen signature C - M. Christian Agata signature C - Mme locelyne Hubert signature C - Mme Marie-Hélène Marquis signature C - Mme Tessy Lang signature C - Mme Astrid Betz signature C - Mme Lieu Quach Thanh signature C - Mlle Marie-Jeanne Rasqui signature C - Mme Tazia Benameur signature C - Mme Laurence Biver signature C - Mm Lydie Tortot signature C - M. Jacques Claeys signature C - Mme Chrystelle Di Mario Leyvigne signature C - M. Luigi Musto signature C - Mme Bénédicte Reis signature C - M. Xavier Soulard signature C - Mme Nathalie Thill signature C - M. Vincent Tucci signature C - M. Michael Censier signature C - Mme Marylène Dulieu signature C - Mme Karine Insalaco signature C - Mme Viktoriya Gavrysyuk signature C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

R. Rozanski / A. Lyon

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01842. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123099.2//168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

ALPHIVIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 13.720.300,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 105.373.

Modification de l'adresse d'un associé:

Anne-Laure Lange, 2, boulevard Jaques-Dalcroze, CH-1204 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123162.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.



GEO.URBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 106.927.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03322, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(123101.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

IRON TEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 37.568.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03323, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(123102.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

PARINDEV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue de Foyers.

R. C. Luxembourg B 21.729.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(123103.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

SOFIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 31.023.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(123105.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

FINANCIAL IT SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 74.556.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIAL IT SYSTEMS, S.à r.l.

Signature

(123164.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.



F.R. SUNRISE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 61.819.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 novembre 2006 à 10.00 heures au siège social

Après délibération, le conseil décide de coopter comme nouvel administrateur Mme Sarah Bravetti, employée privée, née le 27 juillet 1979 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette résolution, adoptée à l'unanimité, sera ratifiée par la prochaine assemblée générale de la Société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

F.R. SUNRISE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

C. Velle / S. Bravetti

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123166.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

D.A. DV FAMILY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 78.433.

In the year two thousand six, on the twelfth day of October,

Before Us, Notary Gérard Lecuit, residing in Luxembourg,

Appeared DI.VI. FINANZIARIA S.A.P.A. di DIEGO DELLA VALLE & C., a company incorporated under the laws of Italy, having its legal seat in Sant'Elpidio a Mare (AP), Strada Settecamini n. 116, Italy,

represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46/A, avenue J. F. Kennedy (MANACOR),

by virtue of a proxy given on September 26, 2006, itself represented by:

- Mr. Marco Dijkerman, private employee, residing in Roeser, and
- Mrs. Gwénaëlle Cousin, private employee, residing professionally in Luxembourg, both duly authorised.

That proxy, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- 1) That it is the sole actual shareholder of D.A. DV FAMILY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, which was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 12, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations on April 20, 2001, number 288 (the «Company»).
 - 2) That the Company does not have any issued and outstanding bonds.
- 3) All this having been declared, the sole shareholder, represented as stated hereabove, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides in conformity with article 199 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, to change the nationality of the company and decides to transfer the statutory seat, the principal establishment, the place of effective management and the central administration of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy, without any change to the legal personality of the Company.

As a result of such transfer the Company will adopt the Italian nationality and henceforth be subject to Italian law.

The general meeting further decides to set the address of the statutory seat, the principal establishment, the place of effective management and the central administration of the Company at Sant'Elpidio a Mare, Strada Settecamini n. 116, Italy.

Such transfer will be made on the basis of the interim accounts of the Company as per October 10, 2006.

The said interim accounts, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The sole shareholder finally confirms that all the assets and all the liabilities of the Company, upon transfer and change of nationality, will remain, in their entirety and without limitation, the ownership of the Company without discontinuance. The Company will thus continue to own all its assets and to be obliged by all liabilities and commitments incurred or entered into before the transfer and change of nationality.

Second resolution

In consequence of the preceding resolution, the sole shareholder resolves to modify the articles of association of the Company to the extent necessary so as to conform them to Italian law, further upon transfer adopting the legal form of a «Società a responsabilità limitata».



The Company will further change its denomination from D.A. DV FAMILY HOLDING, S.à r.l. into DADV, S.r.l., it being understood that the change of nationality, the transfer of the statutory seat, the principal establishment, the place of effective management and the central administration of the Company and the amendments to the articles of association will neither entail the dissolution of the Company nor the incorporation of a new company, be it from a legal point of view or from an Italian tax point of view, subject however to the enrolment of the Company in the register of companies in Ascoli Piceno, Italy.

A copy of the amended and so approved articles of association will remain attached in the Italian language to the present deed.

Third resolution

The sole shareholder decides to accept the resignation of MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46/A, avenue J.F. Kennedy, and MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46/A, avenue J.F. Kennedy, and Mr Diego Della Valle, residing at Strada Santa Croce n. 24, Sant'Elpidio a Mare, Italy, born on December 30, 1953, as managers of the Company, and to give them discharge for the exercise of their mandate till today.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to appoint:

- Mr. Diego Della Valle, residing at Strada Santa Croce n. 24, Sant'Elpidio a Mare, Italy, born on December 30, 1953, as sole manager of DADV, S.r.l. in accordance with Italian law
 - and the following Board of the Statutory Auditors («Collegio Sindacale»):
- Mr. Mario Cognigni, born at Civitanova Marche, on August 8, 1958, domiciled at Civitanova Marche, via Carlo Alberto Dalla Chiesa n. 5, Italian tax code CGN MRA 58M08 C770G, chartered accountant ex Italian Ministerial Decree dated April 12, 1995, published in the Official Gazette, Forth Special series, no. 31bis of April 21, 1995, President;
- Mr. Franco Pozzi, born at Milan, on May 28, 1968, domiciled at Gallarate (VA), via della Pace n. 1, Italian tax code PZZ FNC 68E28 F205Y, chartered accountant ex Decree of the General Director for the civil businesses and independent occupations dated October 15, 1999, published in the Official Gazette, Forth Special series, no. 87 of November 2, 1999, statutory auditor («sindaco effettivo»);
- Mr. Torquato Sagripanti, born at Civitanova Marche, on May 2, 1953, domiciled at Civitanova Marche, via Leopardi n. 26, Italian tax code SGR TQT 53E02 C770X, chartered accountant ex Italian Ministerial Decree dated April 12, 1995, published in the Official Gazette, Forth Special series, no. 31bis of April 21, 1995, statutory auditor («sindaco effettivo»);
- Mr. Massimo Foschi, born at Milan, on September 24, 1969, domiciled at Arese (MI), via dello Sport 2/A, Italian tax code FSC MSM 69P24 F205D, chartered accountant ex Decree of the General Director for the civil businesses and independent occupations dated October 15, 1999, published in the Official Gazette, Forth Special series, no. 87 of November 2, 1999, alternate auditor («sindaco supplente»);
- Mr. Gilfredo Gaetani, born at Civitanova Marche, on September 22, 1957, domiciled at Civitanova Marche, via 30 giugno n. 39, Italian tax code GTN GFR 57P22 C770R, chartered accountant ex Italian Ministerial Decree dated April 12, 1995, published in the Official Gazette, Forth Special series, no. 31bis of April 21, 1995, alternate auditor («sindaco supplente»).

The Board of the Statutory Auditors is appointed till the approval of the annual accounts as at December 31, 2008.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to appoint MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. to perform in the Grand Duchy of Luxembourg any act and formalities in connection with the Company moving its statutory seat, the principal establishment, the place of effective management and the central administration of the Company from Luxembourg to Italy.

Sixth resolution

The sole shareholder decides to appoint Mr. Emilio Macellari, economic counsel, residing at Contrada San Savino n. 39, Civitanova Marche, Italy, born on March 11, 1958, with power to act individually, to perform in Italy any act and formalities in connection with the company moving its statutory seat, the principal establishment, the place of effective management and the central administration from Luxembourg to Italy.

There being no further business, the meeting is terminated.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand euro (3,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux milel six, le douze octobre,

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Appeared DI.VI. FINANZIARIA S.A.P.A. di DIEGO DELLA VALLE & C., une société de droit italien, ayant son siège social à Sant'Elpidio a Mare (AP), Strada Settecamini n. 116, Italie,



représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46/A, avenue J.F. Kennedy (MANACOR),

en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2006, elle-même ici représentée par:

- Monsieur Marco Dijkerman, employé privé, demeurant à Roeser, et
- Madame Gwénaëlle Cousin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, tous deux dûment autorisés.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- 1) Qu'elle est la seule associée actuelle de D.A. DV FAMILY HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée aux termes d'un acte du notaire soussigné en date du 12 octobre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro du 288 du 20 avril 2001.
 - 2) Que la société n'a pas d'obligations émises ou en cours d'émission.
- 3) Ceci ayant été déclaré, l'associé unique, représentée comme dit-est, a immédiatement tenu une assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide en conformité avec l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales de changer la nationalité de la société et de transférer le siège social, le principal établissement, la place de gestion effective et d'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie sans rupture de la personnalité juridique de la société.

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide que la société adoptera la nationalité italienne et sera donc soumise à la législation italienne.

L'associé unique décide en outre de fixer le siège social, le principal établissement, la place de gestion effective et d'administration centrale de la société à Sant'Elpidio a Mare, Strada Settecamini n. 116, Italie.

Le changement de nationalité et le transfert de siège se font sur base des comptes intérimaires arrêtés à la date du 10 octobre 2006. Les dits comptes intérimaires, après avoir été signés ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

L'associé unique décide de confirmer que tous les actifs et passifs de la société, précédemment de nationalité luxembourgeoise, sans limitation, resteront la propriété de la Société italienne maintenue sans discontinuité, laquelle continuera à être propriétaire et à être obligée par tous les passifs et engagements de la Société anciennement de nationalité luxembourgeoise, engagements contractés avant le transfert et le changement de nationalité.

Deuxième reésolution

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire et de les rendre conformes aux statuts d'une «Società a responsabilità limitata» de droit italien.

La société changera sa dénomination de D.A. DV FAMILY HOLDING, S.à r.l. en DADV, S.r.l., le tout avec connaissance que le changement de nationalité le transfert de siège social, du principal établissement, de la place de gestion effective et d'administration centrale de la société vers l'Italie et la modification des statuts ne donnant ni fiscalement ni légalement lieu à la dissolution de la société ni à la constitution d'une société nouvelle, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au registre des sociétés à Ascoli Piceno, Italie.

Une copie des statuts en langue italienne qui seront adoptés en Italie restera ci-annexée au présent acte.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46/A, avenue J.F. Kennedy, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46/A, avenue J.F. Kennedy et Monsieur Diego Della Valle, residing at Strada Santa Croce n. 24, Sant'Elpidio a Mare, Italie, né le 30 décembre 1953, en tant que gérants de la société et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat, jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer:

- Monsieur Diego Della Valle, demeurant à Strada Santa Croce n. 24, Sant'Elpidio a Mare, Italie, né le 3 décembre 1953, en qualité de seul gérant de la société DADV, S.r.l. en conformité avec la loi italienne.
 - Les membres du conseil des commissaires aux comptes («Collegio Sindacale») à savoir:
- Monsieur Mario Cognigni, né à Civitanova Marche, le 8 août 1958, demeurant à Civitanova Marche, via Carlo Alberto Dalla Chiesa n. 5, code fiscal italien CGN MRA 58M08 C770G, Président;
- Monsieur Franco Pozzi, né à Milan le 28 mai 1968, demeurant à Gallarate (VA), via della Pace n. 1, code fiscal italien PZZ FNC 68E28 F205Y, commissaire aux comptes («sindaco effettivo»);
- Monsieur Torquato Sagripanti, né à Civitanova Marche, le 2 mai 1953, demeurant à Civitanova Marche, via Leopardi n. 26, code fiscal italien SGR TQT 53E02 C770X, commissaire aux comptes («sindaco effettivo»);
- Monsieur Massimo Foschi, né à Milan le 14 septembre 1969, demeurant à Arese (MI), via dello Sport 2/A, code fiscal italien FSC MSM 69P24 F205D, alternate auditor («sindaco supplente»);
- Monsieur Gilfredo Gaetani, né à Civitanova Marche, le 2 septembre 1957, demeurant à Civitanova Marche, via 30 giugno n. 39, code fiscal italien GTN GFR 57P22 C770R, alternate auditor («sindaco supplente»).

Les membres du conseil des commissaires aux comptes sont nommés jusqu'à l'approbation des comptes au 31 décembre 2008.

113076



Cinquième résolution

L'associé unique décide de donner mandat à MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., afin d'effectuer toutes formalités découlant des présentes au Grand-Duché de Luxembourg, notamment les formalités de radiation au registre de commerce.

Sixième résolution

L'associé unique donne mandat à Monsieur Emilio Macellari, conseil économique, demeurant à Contrada San Savino n. 39, Civitanova Marche, Italie, né le 11 mars 1958, avec pouvoir d'agir individuellement, afin d'effectuer tous actes et toutes formalités en Italie en relation avec le transfert du siège social de Luxembourg en Italie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ trois mille euros (3.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en anglais et français, la version anglaise prévalant en cas de différences entre les versions anglaise et française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Dijkerman, G. Cousin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 99, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

G. Lecuit.

(123263.2/220/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

POWER INVEST HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 57.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07807, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(123169.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

THE WORLD TRUST FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.-F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 37.154.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00430, a été déposé au registre

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Signature.

(123174.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

BOS FINANCE (LUXEMBOURG) 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 90.254.

Les adresses des gérants suivants ont changé et se trouvent à présent au:

Monsieur Friend Simon, 14, Mühlenstrasse, D-54329, Konz-Oberemmel, Allemagne;

Madame Hill Alison, 68, rue des Pommiers, L-2343 Luxembourg-Cents Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123178.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.



B.I.E. LUX, Société Anonyme, (anc. R.C.I.E. S.A.).

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée. R. C. Luxembourg B 99.118.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 novembre 2006.

J. Seckler

Notaire

(123176.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

BELLAGGIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2526 Luxembourg, 44, rue Schrobilgen. R. C. Luxembourg B 95.976.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour la société

Signature

(123177.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

AVALANCHE MOBILE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 103.454.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour la société

Signature

(123179.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

BCIE SCHELMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 63.712.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour la société

Signature

(123181.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

INFO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 90.764.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour la société

Signature

(123185.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.



ARASTRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8421 Steinfort, 23, rue de Hagen. R. C. Luxembourg B 37.502.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

ARASTRO, S.à r.l.

Signature

(123187.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

FINANCIA INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 112.023.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour la société

Signature

(123189.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

BARCLAYS CAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 118.212.

In the year two thousand and six on the twenty-fifth day of October,

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven,

There appeared:

ELEANOR INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Cayman Register (Companies' House), under number WK-171037, represented by Me Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 23, 2006.

Said proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed is the sole shareholder of BARCLAYS CAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office in 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg under number B 118 212, incorporated on July 28, 2006 by deed of Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, published in the Memorial C of September 27, 2006, number 1807 (the «Company»).

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up as follows:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of Article 10 of the Company's articles of association as follows:

«**Art. 10.** The Company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders. The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The management board shall always be composed so that (i) the managers appointed by the general meeting of participants among persons, external to BARCLAYS BANK PLC with registered office at One Churchill Place, Canary Wharf, London E14 5HP, who are residing in the Grand Duchy of Luxembourg, are referred to as the «A Managers» and (ii) the managers appointed by the general meeting of participants among the employees of BARCLAYS BANK PLC with registered office at One Churchill Place, Canary Wharf, London E14 5HP, any of its subsidiaries or sub-branches or any other company of the Barclays group, who are resident outside the United Kingdom, are referred to as the «B Managers».

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

Meetings of the Board of Managers shall exclusively be held in Luxembourg. Meetings of the management board shall be held in Luxembourg and are quorate if (i) at least two (2) members are present or represented and (ii) among such members present or represented there shall be at least one A Manager and one B Manager. The decisions of the board



of managers shall be taken by the majority of the managers present or represented and in case of even number of A Managers and B Managers voting, the B Managers shall have the casting vote.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting provided the communication device is initiated from Luxembourg and the chairman of the meeting is in Luxembourg. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.»

2. Acknowledgement, approbation and ratification, as the case may be, of the resignation of Mr. Paul Hanau residing at D-60323 Frankfurt am Main (Germany), Bockenheimerlandstrasse 38-40, as a B Manager of the Company, with effect as of the date of the next meeting expected to be held on or around October 31, 2006, by the Board of Managers of the Company, and subsequent appointment for an unlimited period of Mr. Manfred, Joseph Zisselsberger, born on July 11, 1949 in Teisnach Kreis Regen (Germany), residing at L-2728 Weimershof, 39, rue Jules Wilhelm, with full powers as a B Manager of the Company with effect as of the date of the next meeting expected to be held on or around October 31, 2006, by the Board of Managers of the Company.

II. That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to amend article 10 of the articles of association of the Company to read as follows: «**Art. 10.** The Company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders. The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The management board shall always be composed so that (i) the managers appointed by the general meeting of participants among persons, external to BARCLAYS BANK PLC with registered office at One Churchill Place, Canary Wharf, London E14 5HP, who are residing in the Grand Duchy of Luxembourg, are referred to as the «A Managers» and (ii) the managers appointed by the general meeting of participants among the employees of BARCLAYS BANK PLC with registered office at One Churchill Place, Canary Wharf, London E14 5HP, any of its subsidiaries or sub-branches or any other company of the Barclays group, who are resident outside the United Kingdom, are referred to as the «B Managers».

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

Meetings of the Board of Managers shall exclusively be held in Luxembourg. Meetings of the management board shall be held in Luxembourg and are quorate if (i) at least two (2) members are present or represented and (ii) among such members present or represented there shall be at least one A Manager and one B Manager. The decisions of the board of managers shall be taken by the majority of the managers present or represented and in case of even number of A Managers and B Managers voting, the B Managers shall have the casting vote.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting provided the communication device is initiated from Luxembourg and the chairman of the meeting is in Luxembourg. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.



The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.»

Second resolution

The sole shareholder resolved:

- to acknowledge, approve and ratify, as the case may be, the resignation of Mr. Paul Hanau residing at D-60323 Frankfurt am Main (Germany), Bockenheimerlandstrasse 38-40, as a B Manager of the Company with effect as of the date of the next meeting expected to be held on or around October 31, 2006, by the Board of Managers of the Company, and
- to appoint for an unlimited period Mr. Manfred, Joseph Zisselsberger, born on July 11, 1949 in Teisnach Kreis Regen (Germany), residing at L-2728 Weimershof, 39, rue Jules Wilhelm, as a B Manager of the Company with effect as of the date of the next meeting expected to be held on or around on October 31, 2006, by the Board of Managers of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated amendment of Article 10 of the articles of association are estimated at approximately one thousand three hundred euro (1,300.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

A comparu:

ELEANOR INVESTMENTS LIMITED, une limited company constituée et opérant sous les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïman (Companies' House) sous le numéro WK-171037, représentée par Maître Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 octobre 2006.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de BARCLAYS CAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118 212, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 juillet 2006, publié au Mémorial C du 27 septembre 2006, numéro 1807 (la «Société»).

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:
- 1. Modification de l'article 10 des statuts de la Société aux fins de refléter la décision ci-dessus, comme suit:
- «Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance devra être toujours composé de sorte que (i) les gérants nommés par l'assemblée générale des associés parmi des personnes non employées par BARCLAYS BANK PLC, société ayant son siège social à Churchill Place 1, Canary Wharf, London E14 5HP, et qui résident au Grand-Duché de Luxembourg, seront ci-après désignées comme «Gérants A» et (ii) les gérants nommés par l'assemblée générale des associés parmi les personnes employées par BARCLAYS BANK PLC, société ayant son siège social à Churchill Place 1, Canary Wharf, London E14 5HP, par l'une de ses filiales ou sous-filiales ou par toute autre société du groupe Barclays, et qui résident hors du Royaume-Uni, seront ci-après désignées comme «Gérants B».

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Le Conseil de Gérance se réunit à Luxembourg, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint si (i) au moins deux gérants sont présents ou représentés et si (ii) parmi ces gérants présents ou représentés figurent au moins un Gérant A et un Gérant B. Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des gérants présents ou représentés, en cas d'égalité entre les votes des Gérants A et B, le vote des Gérants B sera prépondérant.

En cas d'empêchement, chaque gérant peut déléguer ses pouvoirs par lettre, télex, téléfax ou télégramme à un autre membre du Conseil de Gérance, lequel le représentera et votera en son nom.



Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres, sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion, à condition que ce moyen de communication soit initié depuis Luxembourg et que le président de la réunion se trouve à Luxembourg. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront consignées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants.»

2. Acceptation et ratification de la démission de Monsieur Paul Hanau, demeurant à Bockenheimerlandstrasse 38-40, D-60323 Frankfurt am Main, en qualité de Gérant B avec effet à la date de la prochaine assemblée générale qui devra être tenue le 31 octobre 2006 ou à une date proche, par le Conseil de Gérance de la Société, et nomination de Monsieur Manfred, Joseph Zisselsberger, né le 11 juillet 1949 à Teisnach Kreis Regen (Allemagne), demeurant à L-2728 Weimershof, 39, rue Jules Wilhelm, pour une durée indéterminée, en qualité de Gérant B avec effet à la date de la prochaine assemblée générale qui devra être tenue le 31 octobre 2006 ou à une date proche, par le Conseil de Gérance de la Société.

II. Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société comme suit:

«Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance devra être toujours composé de sorte que (i) les gérants nommés par l'assemblée générale des associés parmi des personnes non employées par BARCLAYS BANK PLC, société ayant son siège social à Churchill Place 1, Canary Wharf, London E14 5HP, et qui résident au Grand-Duché de Luxembourg, seront ci-après désignées comme «Gérants A» et (ii) les gérants nommés par l'assemblée générale des associés parmi les personnes employées par BARCLAYS BANK PLC, société ayant son siège social à Churchill Place 1, Canary Wharf, London E14 5HP, par l'une de ses filiales ou sous-filiales ou par toute autre société du groupe Barclays, et qui résident hors du Royaume-Uni, seront ci-après désignées comme «Gérants B».

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Le Conseil de Gérance se réunit à Luxembourg, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint si (i) au moins deux gérants sont présents ou représentés et si (ii) parmi ces gérants présents ou représentés figurent au moins un Gérant A et un Gérant B. Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des gérants présents ou représentés, en cas d'égalité entre les votes des Gérants A et B, le vote des Gérants B sera prépondérant.

En cas d'empêchement, chaque gérant peut déléguer ses pouvoirs par lettre, télex, téléfax ou télégramme à un autre membre du Conseil de Gérance, lequel le représentera et votera en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres, sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion, à condition que ce moyen de communication soit initié depuis Luxembourg et que le président de la réunion se trouve à Luxembourg. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront consignées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.



Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide:

- d'accepter et ratifier la démission de Monsieur Paul Hanau, demeurant à Bockenheimerlandstrasse 38-40, D-60323 Frankfurt am Main, en qualité de Gérant B avec effet à la date de la prochaine assemblée générale qui devra être tenue le 31 octobre 2006 ou à une date proche, par le Conseil de Gérance de la Société, et
- de nommer en son remplacement Monsieur Manfred, Joseph Zisselsberger, né le 11 juillet 1949 à Teisnach Kreis Regen (Allemagne), demeurant à L-2728 Weimershof, 39, rue Jules Wilhelm, pour une durée indéterminée, en qualité de Gérant B avec effet à la date de la prochaine assemblée générale qui devra être tenue le 31 octobre 2006 ou à une date proche, par le Conseil de Gérance de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que soit, qui incombent à la Société en raison de la présente modification de l'article 10 des statuts de la Société sont évalués approximativement à mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 16, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 novembre 2006.

(123343.3/202/260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

BARCLAYS CAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 118.212.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 novembre 2006.

P. Bettingen.

(123345.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

SaarGummi TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 108.936.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 novembre 2006.

P. Bettingen

Notaire

(123192.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

GSCP 2000 EUROVISION HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 104.805.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 novembre 2006.

P. Bettingen

Notaire

(123194.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.



DuPont SOLUTIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Contern. R. C. Luxembourg B 121.195.

STATUTES

In the year two thousand and six, on second October,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

DuPont DE NEMOURS (Luxembourg), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, registered at the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 9529 with its registered office at Contern, Luxembourg,

represented by Mr Paul Steffes, residing in Hassel, pursuant to a proxy dated 28th September, 2006 issued by Jan Bergmann.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which is herewith established as follows:

Art. 1. There is established by the appearing party a limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company has initially a single shareholder, owner of all the shares; the Company may at any time have several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

In a general fashion the Company may carry out any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

- Art. 3. The Company will exist under the denomination of DuPont SOLUTIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l.
- Art. 4. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. The registered office is established in Contern, Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (Euro 12,500.-), represented by fifty (50) shares of a par value of two hundred and fifty Euro (Euro 250.-).

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

- **Art. 7.** The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders, as the case may be.
- **Art. 8.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders.

If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to the general meeting of the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of the shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a single person who shall act as agent on behalf of the Company, whether appointed amongst them or not.

Art. 10.

- 1. Transfer of shares when the Company is composed of a single shareholder. The single shareholder may transfer freely its shares.
 - 2. Transfer of shares when the Company is composed of several shareholders.

The shares may be transferred freely amongst shareholders.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of the shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.



- Art. 11. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.
- When the Company is composed of more than one shareholder, the transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.
- **Art. 12.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.
 - Art. 13. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single shareholder or by the general meeting of the shareholders.

While appointing the manager(s), the single shareholder or the general meeting of the shareholders sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

- **Art. 14.** Each of the managers individually has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. Each of the managers has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.
- **Art. 15.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 16. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17.

1. When the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of the shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

No decision is validly taken, unless it is approved by shareholders representing together half of the corporate capital. All amendments to the present articles of incorporation have to be approved by shareholders representing together three quarters of the corporate capital.

- **Art. 18.** The decisions of the single shareholder or of the general meeting of the shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.
- **Art. 19.** If the Company has several shareholders, the shareholders may resolve that the operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor.

Such statutory auditor need not be a shareholder and shall be elected by the annual general meeting of the shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of the shareholders.

Any statutory auditor in office may be revoked at any time by the shareholders with or without cause.

- Art. 20. The financial year begins on the 1st January of each year and ends on 31st December of the same year. The first financial year starts on the present date and ends on 31st December 2007.
- **Art. 21.** Each year, on 31st December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder, or as the case may be, to the general meeting of the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting.

Art. 22. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and other expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the shares capital.

The balance of the next profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 23. Interim dividends may be distributed in accordance with, and in the form and under the conditions set forth by the Law.



- **Art. 24.** At the time of winding up of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).
 - Art. 25. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter.

Shareholder	Subscribed	Number of
	capital	paid in shares
	(EUR)	
DuPont DE NEMOURS (Luxembourg), S.à r.l.	12,500	50
Total:	12,500	50

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who certifies that the conditions provided for the article 183 of law of 10th August 1915 have been observed.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The single shareholder has taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the company is fixed at Contern, Luxembourg.
- 2. The number of managers is set at three (3):
- Mr Jan Bergmann, employee, residing in Mondorf,
- Mr Pierre Kreitz, employee, residing in Luxembourg,
- Mr Paul Steffes, employee, residing in Hassel.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

Whereof the document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le deux octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

DuPont DE NEMOURS (Luxembourg), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9529, établie et ayant son siège social à Contern, Luxembourg,

représentée par M. Paul Steffes, résidant à Hassel, en vertu d'une procuration datée du 28 septembre 2006 émise par Jan Bergmann.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1er. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. La société a pour seul objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

D'une manière générale la société pourra effectuer toute opération industrielle, commerciale ou financière, mobilière ou immobilière qu'elle jugera être utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

- Art. 3. La Société prend la dénomination sociale de DuPont SOLUTIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l.
- Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.



Art. 5. Le siège social est établi à Contern, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance. La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euro (Euro 12.500,-), représenté par cinquante (50) parts sociales d'une valeur de deux cent cinquante Euro (Euro 250,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées par une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affectée à la réserve légale.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.
- **Art. 8.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10.

1. Cession en cas d'associé unique.

Les cessions de parts sociales sont libres.

2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- Art. 12. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.
 - Art. 13. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

- **Art. 14.** Chacun des gérants pris individuellement a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Chacun des gérants a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.
- Art. 15. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture du gérant ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Aucun gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.



Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par des associés représentant ensemble les trois quarts du capital social.

- **Art. 18.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.
- **Art. 19.** En cas de pluralité d'associés, les associés peuvent décider que les opérations de la Société soient surveillées par un commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes n'a pas besoin d'être associé et est élu par l'assemblée générale annuelle des associés pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des associés.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les associés à tout moment avec ou sans motif.

- **Art. 20.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.
- Art. 21. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés pour approbation.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 22. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société

- Art. 23. Des dividendes intérimaires pourront être distribués en conformité avec, et dans la forme et les conditions prescrites par la loi.
- Art. 24. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront les pouvoirs et l'émolument du ou des liquidateurs.
- Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales, par apport en numéraire comme suit:

Associé	Capital	Nombre des
	souscrit	parts sociales
	(EUR)	libérées
DuPont DE NEMOURs (Luxembourg), S.à r.l.	12.500,-	50
Total:	12.500,-	50

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui certifie que les conditions prescrites par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social est fixé à Contern, Luxembourg.
- 2. Le nombre des gérants est fixé à trois (3):
- M. Jan Bergmann, employé, demeurant à Mondorf,
- M. Pierre Kreitz, employé, demeurant à Luxembourg,
- M. Paul Steffes, employé, demeurant à Hassel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.



Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Steffes, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 83, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

J. Elvinger.

(123442.3/211/309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

LIBRA CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 111.866.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour la société

Signature

(123193.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

AGRIA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 82.194.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 4 août 2006 à 15.00 heures au siège social

Première résolution

L'Assemblée prend acte de la démission des membres du Conseil d'Administration actuels en fonction, et les remercie pour leur activité déployée jusqu'à ce jour, à savoir:

M. Dante Di Dario, Président du Conseil d'Administration, administrateur, résidant à Venafro (IS), Via Colonia Giulia, 112. Italie.

CF: DDRDNT 48P171682E, administrateur;

M. Giovanni Giancola, administrateur, résidant à Venafro (IS), Via Traversa Campania, 14, Italie,

CF: GNCGNN 61S20E779W, administrateur;

M. Andrea Agazzi, administrateur, résidant à Milano (MI), Via Lattuada Servigliano, 27, Italie,

CF: GZZNDR69P18A794A, administrateur.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de pouvoir au remplacement des administrateurs sortants en appelant aux fonctions d'administrateurs avec effet immédiat:

M. Stéphane Weyders, employé privé, résident à rue de Cessange, 25, L-3347 Leudelange, Administrateur;

M. Karel Heeren, employé privé, résident à rue de Washbour, 19, boite 13, B-6700 Arlon, Administrateur;

M. Arnaldo Musto, employé privé, résident à rue Castelfranco Veneto, 111, Rome, 00100 Italy, Administrateur; Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité, après délibération.

Pour extrait conforme

Pour AGRIA FINANCE S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04418. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123203.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck